



J'ai le droit de me marier en france

Par **marouanedu59**, le **10/07/2008** à **13:50**

je suis rentré en france en 2004 avec un visa d'étudiant,après j'ai pu obtenir 3 titres de sejours de 1 an, et cette année j'ai pas reussi a l'avoir, donc pour ne pas avoir des soucis et d'être rapatrier a mon pays, je me suis deplacer en espagne.

je veux savoir vu ma situation actuelle est ce que je peux me marier avec une femme qui réside en france sans avoir des soucis?et si c'est oui,est ce que je dois être sur place pour prendre un rendez vous à la mairie? qu'est ce que vous me conseillez ?
merci

Par **jeetendra**, le **11/07/2008** à **10:19**

bonjour, même en étant en situation irrégulière vous avez parfaitement le droit de vous marier en France, les règles civiles relatives au mariage sont indépendantes de celles concernant le séjour des étrangers en France, bon mariage, cordialement

Par **marouanedu59**, le **11/07/2008** à **13:55**

je te remerci "jeetendra", mais je veux savoir aussi, si je serais rapatrier à mon pays après le mariage vu que je suis en situation irréguliere en attendant la procedure ? et pour prendre un rendez vous à la mairie , est ce que je dois être sur place? merci bcp